

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

CABINET DU MINISTRE

SERVICE CENTRAL DE L'ÉTAT CIVIL, DES SUCCESSIONS

ET DES SÉPULTURES MILITAIRES.

DOSSIER DE DÉCÈS

ANCIEN

21 P 220460

N° 326660

NOM HECHE

PRÉNOMS Valentin Peter

GRADE

Corps armée allemande

Recrutement

N° matricule

au corps

au recrutement

Né le

22-8-1919

classe

Spouffach (Haut Rhin)

Décédé le

~~22-12-1919~~ 22-12-1919

Genre de mort

genre de mort

à la famille

Mme Hecht Jean-Baptiste

à l'adresse 9212 à Spouffach (Haut Rhin)

formule non venue

Pensions - J. H. 632617 (30931)

*Account dind à la main
mort pour la France
A d'ny avait deux ans
5-11-1956
d. J. H. H.*

A. P.

3 DEC. 1957

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE GUERRE

Monsieur le Procureur de la République
auprès le Tribunal Civil de COLMAR
(Haut Rhin)

N° 324.660 AL

Je suis saisi d'une requête présentée à mes services par
Monsieur le Maire de ROUFFACH, (Haut-Rhin), tendant à obtenir
la déclaration judiciaire du décès de Monsieur :

HECHT Valentin, Victor,

né le 22 Mai 1919 à ROUFFACH, incorporé dans l'Armée Allemande,
non rentré, à ce jour, dans ses foyers.

- Considérant, que ce militaire a été incorporé dans l'Armée
Allemande le 25 Mai 1944,
- Qu'il n'a pas reparu à son domicile depuis Décembre 1944,
- Que d'après les renseignements communiqués par Messieurs
SCHEHR, Jean Pierre, et Adam, Charles, il se
trouvait en Novembre 1944 à KOENIGSBERG-Penarth,
(Prusse Orientale) ;
- Que sa présence dans un camp de prisonniers de guerre, n'a
jamais été constatée ni révélée,
- Que l'enquête administrative effectuée par mes soins n'a per-
mis de recueillir aucune précision permettant de
fixer le sort de ce militaire,
- Que conformément à l'article 88 du Code Civil, sa disparition
a été déclarée par un acte N° 324.660 AL, le
4 Septembre 1947.

Considérant qu'il n'existe au dossier de ce militaire aucun
élément d'information me permettant de déclarer la présomption
de décès conformément à l'Ordonnance du 30 Octobre 1945, j'ai
l'honneur de vous transmettre la requête de Monsieur le Maire
de ROUFFACH, avec un avis favorable laissant au Tribunal le soin,
s'il le juge opportun, de faire application de la Loi du 30
Avril 1946, modifiant l'article 90 du Code Civil en son dernier
alinéa.

.....

Je vous serais très obligé de vouloir bien m'informer de la suite réservée par le Tribunal de votre siège à la requête de Monsieur le Maire de ROUFFACH, en me retournant après prononcé du Jugement l'imprimé ci-inclus, dûment complété des indications demandées.

Pièces jointes :

Sig. BONNET

- I Extrait du registre des naissances,
- I Duplicatum de l'acte de disparition,
- I Extrait du registre de réintégration en qualité de Français
- I Demande de régularisation de l'Etat Civil mentionnant, le domicile et la non réputation
- I Demande de Jugement déclaratif de décès
- I Réponse du Gouvernement Militaire Français de BERLIN
- 2 Fichiers de renseignements de Camarades

Je suis ainsi à une époque précédente à nos homologues par Monsieur le Maire de ROUFFACH (Haut-Rhin), tendant à obtenir la déclaration judiciaire du décès de Monsieur :

Monsieur Victor

né le 22 mai 1919 à ROUFFACH, incorporé dans l'Armée Allemande non renvoyé à ce jour, dans ses foyers.

- Généralement, vos militaires ont été incorporés dans l'Armée Allemande le 25 mai 1940.
- Vous n'avez pas regardé ces dossiers depuis Décembre 1944.
- Que d'après les renseignements communiqués par Monsieur SCHMID, sans titre, et même, Charles, il se trouve en Novembre 1944 à KÖNIGSHOFEN-Franche (France Allemande).
- Que sa présence dans un camp de prisonniers de guerre, n'a jamais été constatée ni vérifiée.
- Que l'absence administrative effectuée par vos soins n'a pas mis de nouvelles preuves administratives permettant de fixer le sort de ce militaire.
- Que conformément à l'article 33 du Code Civil, sa disparition a été déclarée par un acte N° 264.000 du 12 4 septembre 1947.

Généralement, qu'il n'existe au dossier de ce militaire aucun élément d'information permettant de déclarer la disparition de décès conformément à l'Ordonnance du 20 Octobre 1945, l'honneur de votre transmission la requête de Monsieur le Maire de ROUFFACH, avec un visa favorable, laissant au Tribunal le soin de faire application de la loi du 20 Avril 1946, mentionnant l'article 30 du Code Civil en son dernier alinéa.

Cabinet du Ministre

Exécution de la Circulaire
du 18 Mars 1946.

Demande formulée en vue d'obtenir
la régularisation de l'Etat-Civil
d'un "non-rentré"

N° 324.650 AL

Ière Partie - Renseignements sur le "Non-rentré"

Nationalité (française ~~ou étrangère~~)

N O M : HECHT
(en lettres capitales)

Prénoms: Valentin Victor

Date de naissance) jour: 22
(mois: Mai
(année: 1919

Lieu de naissance (Localité: ROUFFACH
(Département: Haut Rhin

Domicile au moment de la mobilisation de la déportation ou de l'incorporation (Localité: ROUFFACH
(Rue: de l'Orfèvre
(Numéro: 14
(Département: Haut Rhin

Pour les militaires indiquer ci-contre (Le régiment
(Le 1er Stalag ou
(Oflag avec le N°
(du prisonnier

Indiquer ci-contre, s'il s'agit d'un prisonnier militaire, d'un travailleur du service obligatoire, d'un travailleur volontaire, d'un déporté politique d'un déporté racial, d'un Alsacien-Lorrain incorporé dans l'armée allemande. (

Indiquer ci-contre, s'il y a lieu, le faux nom pris dans la Résistance par le "non-rentré". (

Indiquer ci-dessous, les précisions sur la capture ou l'arrestation et sur les renseignements parvenus depuis ce moment. Joindre une copie conforme par le Maire ou le Commissaire de Police des témoignages écrits parvenus à la famille.

Sans nouvelles depuis le Décembre 1944

- DEUXIEME PARTIE -

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

N O M : HECHT
(en lettres capitales)

Prénoms : Jean Baptiste

Adresse { Localité ROUFFACH
Rue : de l'Orfèvre
Numéro: 14
Département : Haut Rhin

Pour les parents
indiquer ci-dessous le degré
de parenté avec le "non-rentre"
père

Nombre d'enfants vivants du "non-rentre" : Néant

Indiquer ci-contre si la famille du "non-rentre"
perçoit la délégation de solde ou des alloca-
tions militaires. { Néant

A ROUFFACH

, le 24 Février 1947

Le demandeur,
(signature)
HECHT Jean Baptiste

- TROISIEME PARTIE -

CERTIFICAT DU MAIRE OU DU COMMISSAIRE DE POLICE.

Le Maire ~~ou le Commissaire de Police~~ ROUFFACH
certifie que les renseignements qui figurent sur la présente demande sont
exactes et que Mr HECHT Valentin Victor n'a pas reparu à son
domicile depuis ~~le~~ Décembre 1944

A ROUFFACH

, le 24 Février 1947

Le Maire ou le Commissaire de Police
du domicile du "non-rentre"
(signature et cachet)
illisible

REMARQUES - Joindre à la présente demande : un extrait de l'acte de nais-
sance du "non-rentre" sur papier libre, un extrait de l'acte
de mariage (s'il y a lieu) du "non-rentre" sur papier libre.

Envoyer la présente demande au 1er Bureau de l'Etat-Civil Militaire du
Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 139, rue de
Bercy - PARIS XII°.

MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES STATUTS
ET DES SERVICES MÉDICAUX

Paris, le

10 MARS 1958

Sous-Direction des Statuts de
Combattants et de Victimes de
Guerre

Le Directeur des Statuts et
des Services Médicaux

1er Bureau-Etat-Civil
Militaire et Recherches

139, rue de Bercy
PARIS XII^e

Monsieur le Directeur Interdépartemental
des Anciens Combattants et Victimes

Section des Alsaciens
Lorrains

à la Guerre
Strasbourg

A.M. N^o 324-660 AL.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par ce même
courrier, Monsieur le Maire de Pouffach (Haut-Rhin)
est prié d'inscrire la mention "MORT POUR LA FRANCE" dans l'ac-
te de décès de Monsieur:

HECHT *Valentin Victor*
né le *22 mai 1919* à *Pouffach*
décédé le *1^{er} Décembre 1944*
à *Koenigsberg (Prusse Orientale)*
dans les conditions prévues par l'ordonnance N^o 45-2717 du 2
Novembre 1945. (*art. L. 488 du Code des Pensions*)

Pour le Directeur des Statuts et
des Services Médicaux,
Le Chef du 1er Bureau
de l'Etat-Civil et Recherches,

Blond : DESSAUX

MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Haut Rhin
Commune de ROUFFACH

Extrait du Registre des Naissances
N° 12

Le vingt deux Mai mil neuf cent dix neuf à sept heures quinze,
est né à ROUFFACH un enfant du sexe masculin, qui a reçu les prénoms
de Valentin Victor
fils de Jean Baptiste HECHT
et de Anne LORANG, son épouse,

Pr extrait conforme aux registres de l'Etat Civil

ROUFFACH le vingt quatre Février mil neuf
cent quarante sept

l'officier de l'Etat Civil
signé Illisible

cachet

-:-:-
Direction de l'Etat-Civil
et des Recherches
37, rue de Bellechasse
PARIS- 7ème

Paris, le

4 SEPT 1947

ACTE DE DISPARITION

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE,

VU l'article 88 du Code Civil (Ord. du 30 Octobre 1945)

VU le dossier de l'intéressé désigné ci-après: 32466042

DECIDE:

la disparition de *HECHT Valentin Victor*
né le *22.5.1919* à *Rouffach (H.E.R)*
dans les conditions indiquées ci-après: *incorporé dans l'armée
allemande le 23 mai 1944, l'intéressé n'a pas reparu à
son domicile depuis décembre 1944*

Par application de la loi du 22 Septembre 1942 validée et modifiée par l'Ordonnance d'Alger du 5 Avril 1944, la famille peut, par simple lettre adressée au Procureur de la République du domicile du disparu, sans ministère d'avoué et sans frais, obtenir un jugement déclaratif d'absence.

A l'expiration d'un délai de cinq ans partant du jour de la disparition, le jugement déclaratif d'absence peut être transformé en jugement déclaratif de décès par application de l'Ordonnance du 5 Avril 1944 ci-dessus.

En outre, à tout moment, l'acte de disparition peut être transformé par le Service de l'Etat-Civil en acte de décès si les précisions nécessaires sont fournies.

Pour le Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

Par délégation l'INSPECTEUR GENERAL, Directeur de l'Etat-Civil, et des Recherches P.I.

P.O.

Signé: BONNET

REMARQUES IMPORTANTES:

- 1° Cet acte de disparition n'est pas un acte de décès, il ne doit pas être transcrit sur le registre des actes de décès de la Mairie.
- 2° La famille ne doit pas se dessaisir de cet acte. En cas de besoin pour faire valoir ses droits, elle établit ou fait établir une copie qu'elle fait certifier conforme par le Maire ou le Commissaire de Police.

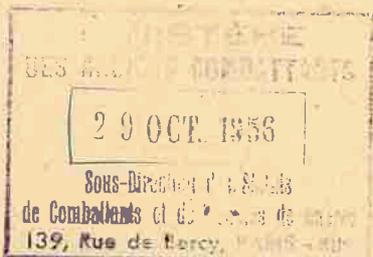
COLMAR, le 25 OCT 1956

Dossier N° /FH

LE PREFET DU HAUT-RHIN

à

Monsieur le Ministre des Anciens
Combattants et Victimes de la
Guerre
Sous-Direction des Statuts
1er Bureau - Etat-Civil Militaire
et Recherches



139, rue de Bercy - PARIS XIIème

OBJET : Attribution de la mention "MORT POUR LA FRANCE"

REFER : Votre lettre N° 324.660 du 20.9.1956.

Vous avez bien voulu me demander dans quelles conditions le nommé :

H E C H T Valentin Victor
né le 22 Mai 1919 à ROUFFACH (H.Rhin)

a été incorporé dans l'armée allemande. le 23 Mai 1944.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'intéressé a été incorporé de force dans l'armée allemande. Son comportement national ainsi que celui de sa famille a été sans reproche.

LE PREFET :

Pour le Prefet
Le Sous-Prefet Délégué



Comité de Coordination et
d'Action pour le Rapatriement
des A L ~~MINISTÈRE~~ 5 Place Lambert
~~DES ANCIENS COMBATTANTS~~ MULHOUSE
~~ET VICTIMES DE GUERRE~~

mch

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche de Renseignements

Je soussigné SCHEHR Jean Pierre
né le 9 5 26 à STRASBOURG
demeurant à STRASBOURG rapatrié le 23 I2 45
de SVLENDLOVSK (Oural)
déclare avoir vu le nommé HECHT Victor, né le 22 5 19 à ROUFFACH, et
demeurant à ROUFFACH I4 rue de l'Orgèvre à KOENIGSBERG Allemagne
vers le 20 Octobre 1944.

Il voulait s'évader en Octobre 44 en profitant d'une permission
Avant de traverser le Rhin a été appréhendé et refoulé sur
KOENIGSBERG.

Nous avons été dirigés sur différents endroits et je l'ai perdu de
vue. Je l'avais connu en bonne santé.

Je déclare sur l'honneur que les indications et déclarations données
correspondent à la réalité et je sais que toute indication fausse ou
sciemment ommise engage ma responsabilité personnelle et me met sous
le coup des sanctions prévues judiciairement à cet effet.

STRASBOURG le 30 Novembre 1946
signé illisible

MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche de Renseignements

Comité de Coordination et
d'Action pour le Rapatriement
des I A L
5 Place Lambert
MULHOUSE

Je soussigné ADAM Charles né le
23 10 26 à ROSHEIM Bas Rhin, demeurant
à Strasbourg Cronembourg rapatrié lex
x8 12 45 (253 Route d'Oberhausbergen)
de ANSBACH Bavière, déclare avoir vu
le nommé HECHT Victor, né le 22 5 1919
à ROUFTACH et demeurant à ROUFTACH
14 Rue de l'Orfèvre, à KOENIGSBERG
PONARTH Prusse Orientale en Novembre
1944. Je suppose que HECHT Victor ait
été affecté à une section de géomètres
de l'Artillerie. Après la formation
technique cette section a été diri-
gée sur INSTERBURG frontière de la
prusse Orientale.

Depuis je n'ai plus reçu de ses
nouvelles.

Je déclare sur l'honneur que les
indications et déclarations données
correspondent à la réalité et je sais
que toute indication fautive ou sciem-
ment omise engage ma responsabilité
personnelle et me met sous le coup
des sanctions prévues judiciairement
à cet effet.

STRASBOURG le 26 Novembre 1946
signé illisible

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller
Canton de Rouffach
Commune de Rouffach.

Jugement déclaratif de Décès - N° 15.

Vu la grosse à Nous remise le premier février mil neuf cent cinquante-huit, Nous transcrivons ici le dispositif d'un jugement rendu par le Tribunal de première Instance de Colmar, chambre civile, le vingt et un janvier mil neuf cent cinquante-huit ainsi conçu : " Par ces Motifs, le Tribunal déclare constant le décès, survenu à Koenigsberg, Prusse Orientale, de Valentin Victor HECHT, né le vingt-deux mai mil neuf cent dix-neuf à Rouffach, cultivateur, domicilié à Rouffach, 14, rue de l'Orfèvre, fils de Jean-Baptiste HECHT et de Anne née LORANG, son épouse, célibataire, fixe la date du décès au premier décembre mil neuf cent quarante-quatre, dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès, ordonne la transcription du dispositif du présent jugement sur les registres courant de l'état civil de la commune de Rouffach avec mention sommaire à la suite de la table annuelle des registres de l'année du décès et, s'il y a lieu, à la suite de la table décennale, ordonne enfin que la mention du décès sera portée en marge de l'acte de naissance du défunt conformément aux prescriptions de l'ordonnance du 19 mars 1945." -----

Ainsi fait et prononcé à l'audience publique civile du Tribunal de première Instance de Colmar du vingt et un janvier mil neuf cent cinquante-huit où siégeaient MM. Daull, Président, Payot et Wagner, Juges, en présence de M. Champeil, substitut du Procureur de la République, avec l'assistance de M. Frantz, greffier. Signé: Daull-Payot-Wagner-Frantz. -----

Transcrit le trois février mil neuf cent cinquante-huit à onze heures par Nous, Maurice Freismuth, Maire de Rouffach.

Pour copie conforme
Rouffach, le 4 février 1958.

L'Officier de l'Etat civil:



[Signature]

adjoint délégué

HECHT
Valentin Victor
décédé, le
premier
décembre 1944
à Koenigsberg,
Prusse Orientale.

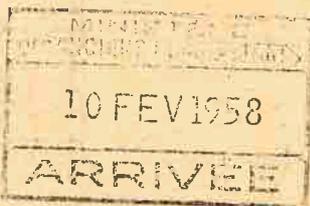
MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DES STATUTS
ET DES SERVICES MEDICAUX

Sous-Direction des Statuts de
Combattants et de Victimes
de Guerre

1er BUREAU ETAT-CIVIL
MILITAIRE et RECHERCHES
139, rue de Bercy
(PARIS XII°)



Procureur de la République près le
Le ~~Président du~~ Tribunal de 1ère Instance de
COLMAR

RJ:2135/58

fait connaître au MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES
de GUERRE - DIRECTION DES STATUTS ET DES SERVICES MEDICAUX à
PARIS que par Jugement en date du : 21 Janvier 1958
le Tribunal de 1ère Inst. de Colmar a déclaré constant le
décès de :

NOM: HECHT,

Prénoms: Valentin, Victor

Grade: Incorporé de force dans l'armée allemande

Régiment: " " "

dernier domicile légal: Rouffach

Né le 22 Mai 1919 à Rouffach

Décès survenu à Koenigsberg le 1er décembre 1944
(Prusse Orientale)

La transcription de ce jugement a été effec-
tuée sur les registres de l'Etat-Civil à la Mairie de Rouffach
le 3 Février 1958 (expédition jointe)

A COLMAR, Le 7 Février 1958

Le Procureur de la République,
~~Le Président du Tribunal :~~

N° du Dossier. 324.660..A.L.
au Ministère des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre



Section des Alsaciens-Lorrains

A faire parvenir après jugement et transcription du jugement au Ministère
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre-1er Bureau Etat-Civil Militaire
et des Recherches, 139, rue de Bercy (PARIS XII°).

MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S P 50.368 le 5 II 1956

Gouvernement Militaire
Français de Berlin
Services d'Exploitations
des Archives WAST
N° 26 58576 AL

Monsieur le Directeur des Statuts et
des Services Médicaux
M A C V G Ier Bureau
Etat Civil Militaire et Recherches
139 Rue de Bercy PARIS 12°

Renseignements d'Archives Wast

Réf Votre lettre N° 324.660 AL du 20 9 1956

Nom Prénom HECHT Valentin

Lieu et date de Naissance 22 5 1919 à ROUFFACH Haut Rhin

Dernier grade connu non mentionné

plaque d'identité N° 2807 Beob Ers Abt I

dernière adresse connue Père Jean HECHT
ROUFFACH Haut Rhin
anc Goldgasse 14

Dernière affectation connue

Unité: St. Battr Beob Ers Abt I KÖNIGSBERG Pr Orientale, muté le 4 7 1944
à la 4 Battr Beobachtungs Ers u Ausb Abt IObservations Aucun autre renseignement - concernant en particulier sa dis-
parition ou son décès n'a pu être recueilli.

Vu pour légalisation de la
signature de M FARION
apposée ci contre
Berlin le 12 II 1956
Le consul de France
p e signé illisible

Administrateur M FARION
Le Chef des Services
Conservateur des Archives WAST
signé illisible

cachet

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM :

H	E	C	H	T															
---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(en caractères bâtons)

Eventuellement: Nom germanisé:

Prénoms : Victor

(souligner le prénom usuel)

Né le: 23 mai 1919

à: Rouffach

Dép^l ou Pays: Haut-Rhin

Domicile au moment de l'incorporation: Rouffach 14, rue de l'Orfèvre

Date d'incorporation: 25 mai 1914

Formation: Beob. Ars. Batl. 1, 4 Batl. Koenigsberg, Seck ~~Kampf~~ ^{Armée} Penarth, Ost. Preussen

I. DERNIER RENSEIGNEMENT DATANT D'AVANT LA FIN DES HOSTILITÉS (jusqu'au 8. 5. 1945)

Dernière nouvelle datée du

reçue le

Feldpostnummer - Regt - localité:

4 Beob. Batl. Ars. abt. 1, Koenigsberg

Déclarations verbales ou écrites données par un rapatrié: (1)

II. DERNIER RENSEIGNEMENT DATANT D'APRÈS LA FIN DES HOSTILITÉS (après le 8. 5. 45) néant

Dernière nouvelle datée du

reçue le

Camp de prisonniers - localité:

Déclarations verbales ou écrites données par un rapatrié: (1)

(1) préciser le nom, prénoms et adresse du rapatrié ayant fourni le renseignement

NOM:
Prénoms: (souligner le prénom usuel)

III. NOTIFICATION ÉCRITE DE DÉCÈS

Décédé le: Enterré à: Pays:
Notification donnée: par l'autorité allemande, le: par l'autorité française, le:
Déclaration d'un rapatrié, le: (Indiquer noms, prénoms, adresse du rapatrié)

OBSERVATIONS

a été en permission au mois de décembre 1944 et depuis le père n'a plus reçu des nouvelles



ROUFFACH le - 8 AOUT 1947

Signature et cachet du Commissariat ou de la Mairie

[Handwritten signature]